



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la
personne du Comité permanent des affaires
étrangères et du développement international**

SDIR • NUMÉRO 064 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 29 janvier 2013

—
Président

M. Scott Reid

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 29 janvier 2013

•(1305)

[Traduction]

Le vice-président (M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD)): La séance est ouverte.

Je m'appelle Wayne Marston et je suis le vice-président du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Il s'agit de notre 64^e séance.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre invité, Dhondup Lhadar, qui représente le Congrès de la jeunesse tibétaine. Il est accompagné de Tsewang Dhondup, qui comparait à titre personnel. Bienvenue au comité.

Pour la gouverne des membres du comité, l'équipe de l'interprétation nous lira le texte directement en anglais, ce qui devrait accélérer un peu les choses.

J'invite notre premier témoin à prendre la parole.

M. Dhondup Lhadar (vice-président, Comité central exécutif, Tibetan Youth Congress)(Interprétation): Au nom de tous les Tibétains et, surtout, au nom du Congrès de la jeunesse tibétaine, le plus grand organisme non gouvernemental, j'aimerais avant tout vous remercier de me donner l'occasion de prendre la parole au cours de cette importante séance parlementaire.

Les actes d'agression de la République populaire de Chine, la RPC, contre le Tibet ont commencé en 1949, peu de temps après la formation du pays et, dès 1959, la RPC avait assis son contrôle illégitime sur le Tibet. Cette situation a poussé à l'exil Sa Sainteté le dalaï-lama et a mené à l'établissement en Inde du gouvernement en exil du Tibet.

Au cours des plus de 50 années de règne de la Chine au Tibet, plus de 1,2 million de Tibétains sont morts en raison des famines, des exécutions, de la torture et des emprisonnements de longue durée.

Le plus récent mode de protestation des Tibétains, l'auto-immolation par le feu, constitue une forme de résistance pacifique percutante et l'une des plus grandes formes de sacrifice qu'un être humain peut effectuer. Entre février 2000 et janvier 2013, on a recensé 99 cas de protestation par auto-immolation, dont 82 en 2012 seulement. Encore en janvier 2013, 4 personnes se sont immolées par le feu.

Vu l'augmentation du nombre de ce genre de protestation et les craintes que le bilan ne s'alourdisse, il est essentiel d'expliquer la nature de ces actes au reste de la planète. Pour ces raisons, je remercie le sous-comité de me donner l'occasion d'expliquer à la Chambre les cas d'auto-immolation sur le plateau tibétain.

Le Congrès de la jeunesse tibétaine affirme que l'auto-immolation constitue la forme ultime de résistance pacifique contre l'occupation chinoise. Des 99 personnes qui se sont immolées, 86 ont péri, tandis

que l'état des 13 autres et le lieu où ils se trouvent restent inconnus. La plus vieille d'entre elles avait 65 ans, la plus jeune, 15. La moyenne d'âge des personnes qui s'immolent est d'environ 25 ans.

En plus des cas d'auto-immolation par le feu, on a également signalé des cas de personnes qui se sont enlevé la vie en ingérant du poison ou en se jetant dans une rivière.

Les cas d'auto-immolation ont eu lieu partout sur le plateau tibétain, et l'on compte parmi les personnes sacrifiées des moines, des religieuses, des parents, des étudiants, des nomades, des fermiers et des intellectuels. Certaines de ces personnes laissent dans le deuil des enfants de quelques mois seulement.

Rinchen, 32 ans et mère de quatre enfants, est morte après s'être immolée par le feu près d'un camp militaire dans l'est du Tibet. Son aîné avait 13 ans et son cadet n'avait que quelques mois. Les enfants sont maintenant orphelins puisque le mari de Rinchen est décédé l'année précédente.

Tsegyal, 27 ans et père de deux enfants, s'est immolé la veille du 18^e Congrès national du Parti communiste chinois le 7 novembre 2012 à Bankar, un village du comté de Driru, dans la province de Kham, dans l'est du Tibet. Tsegyal a immédiatement été appréhendé par la police et a succombé à ses blessures en raison de la négligence et du mauvais traitement dont il a été victime durant sa détention. Il n'aurait reçu aucun traitement pour ses brûlures et serait mort au cours de la soirée du 18 novembre, sous la garde de la police. Les détails des circonstances ont fait surface un mois après son acte. Tsegyal avait deux enfants, un âgé de six ans et l'autre, de huit mois.

Le 22 janvier 2013, Kunchok Kyab, 23 ans, s'est immolé par le feu à Bora, dans la province d'Amdo, dans le nord-est du Tibet, pour protester contre le régime chinois. Il avait un bébé de neuf mois.

En réponse à la recrudescence des cas d'auto-immolation, Beijing a resserré la sécurité, intensifié les mesures d'oppression, les arrestations, les détentions, la torture et l'intimidation et s'est mis à vilipender agressivement les personnes qui décident de s'immoler en les présentant comme des terroristes et des malades mentaux et en affirmant qu'il s'agit de personnes croulant sous les dettes de jeu ou qui avaient été punies auparavant pour des crimes comme la prostitution, le jeu ou le vol. Beijing incarcère également les conjoints de ces protestataires sous le motif qu'ils refusent d'affirmer que le suicide a été causé par des troubles familiaux en échange d'une somme d'argent. Le gouvernement a également offert des récompenses de 8 000 \$ à 30 000 \$ pour des renseignements concernant des personnes qui comptent s'immoler ou qui se sont immolées.

Dans bien des cas, les autorités chinoises ont confisqué la dépouille des personnes qui se sont immolées et ont empêché les membres de leur famille d'observer les rites funéraires. Les forces de sécurité harcèlent les témoins, les proches et la famille de ceux qui décident d'adopter ce mode de protestation non violente. Les journalistes qui ont fait connaître les cas d'auto-immolation au monde extérieur ont été arrêtés, torturés et condamnés à une longue incarcération. La Cour suprême de la Chine, la plus haute instance juridique du pays, et le service de police ont renforcé les mesures d'intimidation en publiant un avis juridique selon lequel toute personne incitant des Tibétains à s'immoler par le feu est coupable de meurtre prémédité.

● (1310)

Pour atténuer les répercussions et tenter de ne pas attirer l'attention et les critiques de la communauté internationale, les autorités ont accusé la communauté tibétaine en exil, Sa Sainteté le Dalai-Lama et le Congrès de la jeunesse tibétaine « de provoquer » ces actes de protestation. Plus tôt au cours du mois, les autorités chinoises ont affirmé, par l'entremise de Xinhua News Agency, leur agence de presse officielle, qu'une « enquête policière a permis de déterminer que l'auto-immolation d'une personne de 26 ans dans la ville d'Hezuo, dans la province de Gansu, a été manigancée par de hauts dirigeants du Congrès de la jeunesse tibétaine de la clique internationale du Dalai-Lama ».

En outre, pour s'assurer que le reste de la planète continue d'ignorer la situation réelle, Beijing interdit aux journalistes étrangers de se rendre au Tibet, et il est impossible aux touristes non chinois de se rendre dans la région. En outre, le gouvernement chinois a sévèrement restreint la liberté de circulation des Tibétains à même leur territoire.

Les messages laissés par certaines des personnes qui se sacrifient expliquent pourquoi un nombre sans précédent de personnes en viennent à choisir ce mode de protestation. Comme l'a écrit le poète, écrivain et blogueur Gudrup, qui s'est immolé en octobre 2012 à l'âge de 41 ans:

Puisque la Chine ne s'intéresse guère au sort du peuple tibétain, nous accentuons notre mouvement de protestation pacifique. Nous déclarons l'existence du Tibet et revendiquons sa liberté en brûlant nos corps... Nous triompherons par la vérité, en décochant la flèche de notre vie à l'aide de l'arc de notre esprit.

Dans le message qu'ils ont laissé avant de s'immoler par le feu le 19 avril 2012, Choephak Kyab et Sonam, tous deux dans la vingtaine, ont affirmé que « depuis l'occupation chinoise, les Tibétains ne jouissent d'aucun des droits fondamentaux de la personne. Pour cette raison, ainsi que pour assurer la paix sur terre, nous embrasons nos corps. La souffrance des Tibétains, à qui l'on n'accorde aucun droit fondamental, est bien plus intense que celle que nous endurons lorsque les flammes nous emportent. Respectez les volontés que nous avons écrites ici. Même si les Chinois nous saisissent, ne faites rien. Nous serons heureux si notre geste ne cause de mal à personne ».

Dans la même veine, Tamding Thar, homme dans la cinquantaine qui s'est immolé le 15 juin 2012, a écrit:

Je brûle mon corps pour créer une lumière, symbole de l'espoir que Sa Sainteté le Dalai-Lama retourne au Tibet, que la paix règne sur terre et que le Tibet soit gouverné par les Tibétains.

Le 19 février 2012, Nangdrol, un adolescent de 18 ans, s'est immolé par le feu. Dans son message d'adieu, il a écrit: « Que le peuple tibétain soit libéré du régime oppressif de la Chine. Ce régime cause d'immenses souffrances, des souffrances insoutenables. Il est impossible d'endurer plus longtemps l'occupation de la Chine, son régime terrible, cette torture invisible ».

Ces messages décrivent clairement les aspirations et les raisons fondamentales qui poussent les personnes à poser ce geste non violent. Le gouvernement chinois et la communauté internationale ne devraient pas interpréter à tort ces actes comme un effet d'un conflit ethnique, des mauvaises mesures de répression de la Chine ou d'une simple lutte pour la liberté de religion. Les immolations sont des symptômes d'un mal encore plus vaste: l'occupation de la Chine au Tibet. Les Tibétains résisteront aussi longtemps que la Chine continuera d'occuper leur territoire et de les opprimer.

En outre, appuyer les condamnations agressives de la Chine concernant les immolations et considérer ces actes comme des gestes violents revient à blâmer la victime et ignorer entièrement la violence perpétrée par l'opresseur. Plutôt que de débattre du caractère éthique de l'immolation, il nous faut examiner les horribles conditions qui poussent à poser de tels actes. Les immolations persisteront tant que le problème initial ne sera pas réglé puisque les plus de 50 ans d'occupation chinoise ont eu pour seuls effets la destruction de la culture, la marginalisation économique et des dommages environnementaux irréparables.

Qui plus est, le fait d'obliger les Tibétains à condamner Sa Sainteté le Dalai-Lama et à renier son leadership religieux ne fait qu'exacerber une situation déjà difficile. Les Tibétains comptent énormément sur les pays démocratiques comme le Canada pour inciter la Chine à respecter les aspirations des Tibétains. Par conséquent, j'aimerais que le Parlement examine les recommandations suivantes.

Que le Parlement dépêche une délégation d'enquête au Tibet.

Que le Parlement fasse une déclaration et adopte une résolution condamnant l'occupation et l'oppression tenaces qu'exerce la Chine au Tibet et qui poussent des personnes à s'auto-immoler, ce qui, à son tour, amène le gouvernement chinois à harceler les proches des protestataires et à adopter des mesures de répression contre les journalistes civils et les défenseurs des droits de la personne.

Finalement, que le Canada reconnaisse que les entreprises canadiennes qui font affaire avec la Chine, comme Continental Minerals, Lara Exploration, Eldorado Gold, Inter-Citic Minerals, Sterling Group Ventures, Bombardier, China Gold International Resources Corp dont le siège se trouve à Vancouver, et les ententes comme celle entre Nexen-CNOOC financent indirectement les violations de la RPC aux droits de la personne et ses efforts pour miner la culture, la langue, les traditions et le fragile écosystème du Tibet.

● (1315)

Je vous présente ces recommandations au nom des six millions de Tibétains et, plus particulièrement, au nom de ceux qui se sont immolés par le feu. Le mouvement de résistance au Tibet persistera jusqu'à ce que les grands de ce monde décident de rompre le silence et, surtout, de tenir la Chine responsable de cette situation qui force les Tibétains à poser des gestes extrêmes. En prenant la défense du Tibet, le Canada fera montre de solidarité envers le Tibet, et défendra du même coup ses propres valeurs démocratiques fondamentales.

La communauté internationale a reconnu et appuyé le geste de Thich Quang Duc, qui s'est immolé en 1963 pour protester contre la discrimination et les mauvais traitements réservés aux moines bouddhistes au Vietnam, ce qui a ultimement mené à la chute du régime de Diem. De la même manière, j'exhorte la communauté internationale à appuyer la lutte du Tibet pour sa liberté et à exprimer sa solidarité avec les Tibétains qui s'immolent par le feu afin de s'assurer que les droits fondamentaux soient respectés et que le nombre de cas d'auto-immolation n'augmente pas de façon démesurée.

L'histoire condamne ceux qui ont détourné le regard devant les holocaustes et les génocides. La tragédie du Tibet se déroule sur la scène internationale devant des spectateurs en grande partie silencieux. Ceux qui estiment que la Chine n'aura pas à rendre de comptes pour son règne illégitime au Tibet glisseront du mauvais côté de l'histoire.

En terminant, j'aimerais remercier le gouvernement et le peuple canadiens d'avoir permis à un grand nombre d'exilés tibétains de faire du Canada leur deuxième chez soi. Le fait que vous m'avez donné l'occasion de témoigner devant vous montre clairement que vous appuyez le Tibet et la lutte de son peuple pour la liberté et que le Canada a la force et le courage de faire face à la Chine.

Merci.

Le vice-président (M. Wayne Marston): Est-ce la fin des déclarations des témoins?

Mme Sherab Aathysang (traductrice, à titre personnel): C'est la fin de la déclaration du premier témoin.

Le vice-président (M. Wayne Marston): Allez-vous faire un deuxième témoignage?

Mme Sherab Aathysang: Oui.

Celui de Tsewang Dhondup.

M. Tsewang Dhondup (à titre personnel) (Interprétation): Je suis arrivé à Dharamsala le 25 mai 2009, voulant faire connaître au monde...

Le vice-président (M. Wayne Marston): Excusez-moi. Avez-vous l'intention de lire la déclaration dans son intégralité? Parce que nous aimerions disposer de suffisamment de temps pour permettre aux députés de poser des questions. Pouvez-vous l'abréger autant que possible?

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): Pourriez-vous m'accorder un peu de temps pour m'exprimer et que mes propos puissent être interprétés?

Le vice-président (M. Wayne Marston): Oui.

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-comité des affaires étrangères de me donner l'occasion de m'exprimer.

Je voudrais dire que les droits de la personne sont inexistant au Tibet. J'en suis la preuve et c'est ce dont je voudrais témoigner.

La Chine accuse les Tibétains de ne pas soutenir Sa Sainteté le Dalai-Lama. Ce qui est faux.

Au Tibet, il y a deux moyens de subsistance: le nomadisme et l'agriculture. Deux moyens de subsistance tous deux refusés par la Chine.

Par exemple, je suis moi-même fermier et je ne peux pas cultiver des grains. La Chine nous oblige à cultiver du bois et de l'herbe.

En fait, elle nous offre une petite aide pour faire ces cultures.

La répression exercée au Tibet cause de fortes tensions qui se sont manifestées d'abord dans le district et maintenant dans les villages. Finalement, en 2008, l'armée chinoise est venue dans notre village pour demander à chaque famille de signer un document leur demandant de s'opposer aux volontés de Sa Sainteté. En cas de refus de signer, elles seraient punies et privées de toute aide. Les Tibétains n'accepteront jamais de signer un tel document puisque à leurs yeux Sa Sainteté est un dirigeant spirituel du Tibet.

Les Tibétains n'accepteront jamais de le faire. Jamais nous nous opposerons à Sa Sainteté le Dalai-Lama ni au Panchen Lama, mais si quelqu'un refusait de leur faire opposition, les membres de sa famille disparaîtraient, que ce soit le père, la mère ou quelqu'un d'autre de la famille.

• (1320)

Ce sont des communistes. Nous avons un très grand respect pour le Dalai-Lama et le Panchen Lama. La Chine mène une très mauvaise politique.

La politique de répression exercée continuellement à l'encontre des Tibétains vivant au Tibet nous a contraints à manifester en 2008. Je n'ai en fait commis aucune infraction à la loi, j'ai tout simplement exercé mon droit.

J'ai simplement exercé mon droit en cette journée du 24 mars. J'essayais seulement de sauver un moine et de le protéger quand deux coups de feu ont été tirés. Une balle est entrée dans mon corps par le dos et a traversé mon rein. Après avoir fait trois pas, j'ai reçu une autre balle qui a brisé les os de mon avant-bras en le traversant.

Les hauts dignitaires religieux, les chefs spirituels du monastère conseillent à tous les Tibétains d'adopter une attitude non violente et leur conseillent constamment de demeurer pacifiques. Mais, ces lamas tenus en haute estime sont ensuite emprisonnés ou aveuglés ou torturés mentalement. Ils sont parfois emprisonnés pendant deux ou trois mois avant de disparaître et aussi de perdre la vie.

Je suis ici aujourd'hui pour parler au nom de tous les Tibétains de la situation horrible qui existe au Tibet. En comparaison aux pertes de vies et à la torture que subissent les gens au Tibet, ma situation est vraiment insignifiante.

Le gouvernement chinois tente de faire croire que les Tibétains qui vivent au Tibet sont heureux, qu'ils sont libres et mènent des vies normales. Mais ce n'est pas vrai. La souffrance endurée par les Tibétains qui vivent au Tibet est similaire à de l'emprisonnement, c'est comme s'ils vivaient dans une prison.

Par exemple, ce que l'on appelle le ver d'herbe vit dans les vallées du Tibet. Les Tibétains s'en nourrissent, or, les Chinois ne leur permettent même pas de les déterrer. La personne qui continue à déterrer les vers et ne signe pas l'entente présentée par le gouvernement chinois, verra son aide financière d'environ 500 yuans réduite et cette personne risque même d'être emprisonnée plus tard.

●(1325)

Les Tibétains qui vivent au Tibet sont dans une situation très désespérée. Les êtres humains considèrent que la vie est leur bien le plus précieux, pourtant des personnes sacrifient leur propre vie en s'immolant par le feu. Il n'y en a pas qu'une ou deux, on compte aujourd'hui plus d'une centaine qui se sont immolées. Des Tibétains qui vivent au Tibet se voient obligés de sacrifier leur vie par désespoir. Pire encore, les membres de leur famille sont accusés de les avoir incités à commettre ces terribles actes suicidaires.

●(1330)

Le vice-président (M. Wayne Marston): Nous avons accordé 14 minutes aux témoins afin d'avoir le temps de poser des questions. Nous en sommes à 24 minutes. Pouvez-vous résumer encore un peu plus votre déclaration? Comprenez bien que sa déclaration écrite, car nous l'avons tous reçue, sera aussi incluse dans le dossier.

A-t-il terminé?

Mme Sherab Aathysang: Voulez-vous que je lise la déclaration?

Le vice-président (M. Wayne Marston): Non, ce n'est pas nécessaire. Nous avons une copie écrite qui, pour le compte rendu, fait partie du témoignage, mais nous voulons vraiment passer aux questions posées par les députés.

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): Merci beaucoup.

Le vice-président (M. Wayne Marston): Merci.

Nous commençons par M. Sweet qui s'exprime au nom du gouvernement.

Avant que vous ne commenciez, nous pouvons probablement avoir des questions de cinq minutes. Pour cela, nous allons rester un peu après 13 heures.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Nous avons peu de temps pour les questions, je vais donc faire en sorte qu'elles soient brèves.

Monsieur Dhondup, je ne peux imaginer la souffrance que vous avez ressentie quand on vous a tiré dessus alors que vous tentiez de sauver un moine, votre ami, sans succès et aussi d'avoir assisté aux souffrances endurées par votre peuple.

Je voulais vous demander quelque chose. La République populaire de Chine essaie de nous faire croire que les immolations font partie d'un complot, d'une stratégie du Dalaï-Lama et de personnes qui sont peut-être membres du Congrès de la jeunesse tibétaine ou d'une autre organisation.

Vous étiez là-bas en 2009. N'est-ce pas? Expliquez-nous la raison pour laquelle ces personnes optent pour une forme de protestation aussi extrême.

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): Est-ce une question?

M. David Sweet: Oui. Qu'est-ce qui motive les gens à agir ainsi? Pourquoi le font-ils? Est-ce parce qu'un groupe a exercé des pressions sur eux ou agissent-ils ainsi de leur propre chef?

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): La principale raison pour laquelle des gens s'immolent est le non-respect des droits de la personne au Tibet. Nous ne pouvons pas nous prévaloir de notre propre droit à la vie.

Mme Sherab Aathysang: L'autre témoin aimerait intervenir également.

●(1335)

M. Dhondup Lhadar (Interprétation): J'aimerais tout d'abord vous remercier de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Les habitants du Tibet qui s'immolent le font pour deux principales raisons. Premièrement, nous considérons le Tibet comme étant un pays indépendant. Les Tibétains sont contre l'occupation du Tibet par la Chine et demandent qu'on y mette fin.

Deuxièmement, la Chine est en train de détruire notre culture et notre environnement tibétains. Les habitants du Tibet ne peuvent pas exercer leurs propres droits et, pour eux, Sa Sainteté le dalaï-lama est le chef spirituel du Tibet.

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): Sa Sainteté le dalaï-lama prêche sans cesse pour la paix dans le monde et pour l'harmonie au sein de la population tibétaine. Les Tibétains ne veulent de mal à personne; ils mettent fin à leurs propres jours.

M. David Sweet: Je pense avoir obtenu ma réponse, monsieur le président. Je voulais simplement m'assurer que ceux qui s'immolent le font de leur propre chef et qu'ils n'ont subi aucune pression d'un groupe extérieur.

Je tenais simplement à ce que ce soit consigné au compte rendu, et je crois que c'est la réponse que les témoins nous ont donnée.

Merci.

Le vice-président (M. Wayne Marston): Merci.

Nous allons maintenant entendre l'opposition officielle. Mme Nash est ici.

Je vous signale que Mme Nash doit nous quitter parce qu'elle doit s'entraîner à l'art de s'attaquer au gouvernement durant la période des questions. Il n'y a pas du tout de partisanerie ici, bien entendu.

On vous écoute, madame Nash.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Merci, monsieur le président, et merci de me permettre de participer au Sous-comité des droits de la personne en tant que remplaçante.

Bienvenue à nos invités.

Je suis la députée de Parkdale—High Park, qui compte la plus grande communauté tibétaine au Canada. Je suis bien consciente que la vaste majorité des membres de la communauté canado-tibétaine sont arrivés au pays en tant que réfugiés. J'ai entendu de nombreuses histoires au sujet de violations des droits de la personne, en plus de ce que nos témoins ont dit aujourd'hui. C'est une source de grande préoccupation pour moi, en tant que députée, et pour notre communauté, et je crois que tous les Canadiens devraient s'en inquiéter.

M. Sweet et moi-même sommes membres de l'Association des parlementaires amis du Tibet. M. Sweet en est le président et j'en suis la vice-présidente. C'est un comité qui a été très actif. L'an dernier, sous la direction du sénateur Di Nino, nous avons tenu au Canada une conférence parlementaire internationale sur le Tibet, à laquelle des parlementaires de partout dans le monde ont assisté.

C'est un dossier sur lequel le Canada a travaillé très activement. Nous avons également voté à l'unanimité, en 2006 je crois — je peux me tromper —, pour faire de Sa Sainteté le dalaï-lama un citoyen honoraire du Canada, décision dont nous sommes très fiers. C'est le genre d'activité que nous avons organisée au pays.

Toutefois, le Canada a signé récemment avec la Chine l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers, l'APIE, et nous sommes en train d'améliorer nos relations commerciales avec la Chine.

Ma question est double. Premièrement, pensez-vous que le gouvernement canadien dénonce suffisamment les violations des droits de la personne au Tibet? Deuxièmement, quel rôle le Canada joue-t-il pour favoriser des négociations ouvertes entre les représentants de la communauté tibétaine et le gouvernement chinois pour aider à résoudre la situation qui perdure au Tibet?

Ce sont mes deux questions. En faisons-nous assez? Quelles mesures pourrions-nous prendre pour faire avancer le dialogue?

• (1340)

M. Dhondup Lhadar (Interprétation): Je dois dire que le gouvernement canadien offre un appui solide et constant à la question du Tibet. Sa Sainteté s'est vu accorder la citoyenneté honoraire. Par ailleurs, au nom de tous les Tibétains, j'aimerais remercier le gouvernement canadien de permettre à des Tibétains d'élire domicile au Canada. Il y a quelques jours, le Comité des affaires étrangères a signé un accord de cinq points sur la question du Tibet, et nous aimerions vous remercier de cette entente également.

Jusqu'à présent, le nombre de cas d'immolation au Tibet s'élève à environ 99. Je demanderais au gouvernement canadien de se pencher sur quels étaient les espoirs et les aspirations de ces personnes ainsi que la raison qui les a poussées à s'immoler. J'exhorte également le Parlement à émettre un communiqué, à autoriser les médias à entrer au pays pour se pencher sur les situations qui sévissent au Tibet et à forcer la Chine à cesser la répression qu'elle exerce contre la population tibétaine.

Le vice-président (M. Wayne Marston): Excusez-moi; la série de questions est terminée. Nous avons dépassé d'une minute le temps prévu pour répondre à cette question.

Nous devons maintenant céder la parole à un député ministériel.

On vous écoute, madame Grewal.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins du temps qu'ils nous accordent.

Il est bien triste d'entendre les histoires d'horreur que vous nous racontez. Je suis de tout coeur avec vous tous. Personne ne devrait devoir traverser de telles épreuves. Tous les êtres humains sur cette Terre devraient jouir des droits de la personne. C'est un droit fondamental qui ne devrait jamais être violé, où que l'on soit dans le monde.

En ce qui concerne le bilan du gouvernement, j'aimerais signaler que notre premier ministre a été le premier chef du pays à rencontrer le dalaï-lama dans son bureau de la Colline. Le premier ministre a parlé des droits de la personne à maintes reprises lorsqu'il était en Chine, tellement qu'il a été vertement critiqué par les médias chinois. Le ministre de l'Immigration, M. Kenney, a été l'un des principaux orateurs qui ont défendu le Tibet à la convention internationale de l'an dernier. Le ministre Baird s'est aussi prononcé sur le Tibet récemment.

On a rapporté que la Chine a rehaussé sa surveillance et ses interventions à l'égard de la liberté de religion au Tibet, y compris la présence des autorités dans les monastères et les couvents. Quelle est l'incidence sur la liberté de religion des moines, des religieuses et des croyants au Tibet?

Ma deuxième question est très courte. En 2009, le Canada a participé au premier examen périodique universel de la Chine. Nous avons formulé plusieurs recommandations sur le sujet de la réforme judiciaire et de la protection des droits de la personne, dont l'une a été approuvée là-bas. À l'approche du deuxième examen périodique universel, croyez-vous que la Chine s'est améliorée sur ces fronts? Que prévoyez-vous pour le rapport de cet examen universel? Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Merci.

• (1345)

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): J'aimerais répondre à la première question.

J'aimerais m'adresser au coeur et à l'esprit des frères, des religieuses et des citoyens du Tibet. Je suis la preuve vivante de ce qui se passe. J'ai fui le Tibet il n'y a pas si longtemps. On a peine à croire que l'on prive des gens des droits de la personne fondamentaux. Il y a de la surveillance partout où l'on va. Tous les Tibétains ont probablement l'impression qu'ils seront dans une prison à vie et qu'il n'y a pas d'issue.

L'unique but d'avoir un monastère au Tibet consiste à éduquer les gens sur la liberté de religion, mais des caméras sont placées un peu partout. Nous, les Tibétains, ne jouissons même pas des mêmes droits qu'un animal sauvage qui vit dans les montagnes.

• (1350)

Le vice-président (M. Wayne Marston): Pardonnez-moi, mais le temps est écoulé. Nous avons encore une fois dépassé le temps prévu d'une minute. Je dois maintenant céder la parole à M. Cotler. Je suis certain que vous pourrez exposer vos points de vue.

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens également à remercier les témoins.

Je veux vous adresser ma question, monsieur Lhadar, car elle fait suite à votre témoignage.

Vous avez émis quelques suggestions et recommandations précises sur ce que nous pourrions faire. Vous avez notamment proposé d'envoyer au Tibet une délégation parlementaire d'enquête. Si nous pouvions le faire, je pense que ce serait une initiative importante.

Vous avez également recommandé de publier un communiqué et d'adopter une résolution au Parlement du Canada sur ces questions.

Pour ce qui est des entreprises canadiennes qui font des affaires avec la Chine, vous avez parlé de l'entente entre Nexen et la CNOOC, de la prise de contrôle de Nexen ici au Canada par une société d'État chinoise, la CNOOC.

Croyez-vous que ce type d'entente finance indirectement, comme vous le dites, les violations de la RPC aux droits de la personne et mine la cause du Tibet?

M. Dhondup Lhadar (Interprétation): La raison pour laquelle j'ai demandé que l'on envoie une délégation d'enquête au Tibet, c'est parce que les médias ne peuvent pas entrer au pays. On a arrêté et puni non seulement ceux qui s'immolent, mais aussi les membres de leur famille. Faute d'avoir d'autres moyens, certains se sont enlevé la vie en ingérant du poison ou en se jetant dans la rivière. On arrête également ceux qui se trouvent dans les monastères. Les gens ne peuvent même pas écouter les médias tels que la Voix de l'Amérique et Radio Free Asia.

J'aimerais également ajouter qu'un grand nombre de sociétés minières sont établies au Tibet et causent énormément de dommages à l'environnement. On force même les résidents qui vivent à proximité des sites miniers à rester contre leur gré.

Par conséquent, nous exhortons le Parlement du Canada à défendre les droits fondamentaux de la personne et à favoriser l'exercice de ces droits au Tibet.

• (1355)

Le vice-président (M. Wayne Marston): Le temps de parole de M. Cotler est écoulé.

M. Schellenberger est le suivant.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

D'après les déclarations que vous avez faites jusqu'à présent, il semble que l'immolation par le feu n'a pas forcément fonctionné. Quand vous manifestez, vous voulez obtenir un résultat positif. À mon avis, la Chine ne se soucie guère de ce type de manifestation. N'y aurait-il pas un meilleur moyen de manifester? Voilà pour le premier point.

Mes questions sont les suivantes: Comment les autorités chinoises ont-elles réagi à l'immolation? Que pensez-vous de leur réaction? De plus, quelles seraient les mesures minimales que vous aimeriez que la Chine prenne pour résoudre le problème de l'immolation?

M. Tsewang Dhondup (Interprétation): J'aimerais promettre devant le sous-comité et demander... La situation au Tibet est désespérée. Les Tibétains continuent de souffrir à cause de l'occupation et des politiques répressives chinoises. J'aimerais promettre que si le Parlement canadien et tous les pays dans le monde s'informaient sur ce qui se passe au Tibet... Comme vous pouvez le constater, la Chine a cessé complètement de délivrer des visas pour les touristes, qui ne peuvent plus entrer et voir ce qui se passe au Tibet.

Les Tibétains sont un peuple très pacifique. Ils ne veulent de mal à personne. Voilà pourquoi il y a de nombreux cas d'immolation.

Il y a d'autres façons de défendre notre cause. On pourrait être comme ceux qui se sont livrés à des actes terroristes et qui ont bombardé une province ou un district au complet. Nous, les Tibétains, sommes un peuple très pacifique. Nous ne voulons pas agir ainsi. Le seul moyen à notre disposition pour amener le monde à s'engager à examiner la situation qui sévit au Tibet, c'est de nous enlever la vie.

• (1400)

Le vice-président (M. Wayne Marston): J'aimerais intervenir brièvement.

Mesdames et messieurs, nous approchons de la fin de la réunion. J'aimerais que nous prolongions la réunion de sept minutes, afin de permettre à M. Jacob de poser sa question.

Les membres du comité sont-ils d'accord? D'accord.

Allez-y, monsieur Jacob.

[Français]

M. Pierre Jacob (Brome—Missisquoi, NPD): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Lhadar.

Afin d'endiguer le phénomène des suicides de Tibétains par auto-immolation par le feu...

[Traduction]

Mme Sherab Aathysang: Je suis désolée, mais je ne comprends pas le français.

M. Pierre Jacob: Vous ne comprenez pas le français.

Mme Sherab Aathysang: Non.

Le vice-président (M. Wayne Marston): Nous allons prolonger la réunion, afin de permettre à M. Jacob de poser sa question et d'entendre la réponse.

Oh, elle n'avait pas accès à l'interprétation.

Mme Sherab Aathysang: Je suis vraiment désolée; l'autre témoin aimerait dire quelques mots.

M. Dhondup Lhadar (Interprétation): La question qui a été posée plus tôt est très importante, et j'aimerais y répondre...

Le vice-président (M. Wayne Marston): Non, excusez-moi, mais nous allons entendre M. Jacob; il va poser sa question.

Si vous souhaitez ajouter quelque chose en réponse à sa question, nous vous écouterons volontiers.

[Français]

M. Pierre Jacob: Je reprends ma question.

Afin d'endiguer le phénomène des suicides de Tibétains par auto-immolation par le feu, les autorités chinoises arrêtent des personnes qui incitent d'autres personnes à poser ce geste. Cette tactique existe-t-elle vraiment et, le cas échéant, depuis combien de temps?

Par ailleurs, est-ce que d'autres tactiques sont utilisées par les autorités chinoises afin d'endiguer le phénomène des suicides de Tibétains par auto-immolation par le feu?

[Traduction]

Mme Sherab Aathysang: Pouvez-vous répéter la question?

[Français]

M. Pierre Jacob: Est-ce que d'autres tactiques sont utilisées par les autorités chinoises afin d'endiguer le phénomène des suicides de Tibétains par auto-immolation par le feu?

[Traduction]

M. Dhondup Lhadar (Interprétation): Parmi les tactiques utilisées par le gouvernement chinois pour mettre fin à l'auto-immolation au Tibet, il y a les récompenses aux amis et aux membres de la famille qu'on accuse d'avoir contribué au sacrifice de ces vies.

Pour mettre fin aux auto-immolations pratiquées au Tibet, le gouvernement devrait plutôt examiner les raisons qui les motivent.

Par exemple, il y a Tulku Sopa Rinpoche, qui s'est immolé par le feu, et le disciple Namkha Jigme, qui a été emprisonné pour avoir tenté de faire connaître au reste du monde l'auto-immolation et les raisons qui la motivent. De plus, il y a les cas de Tenzin Wangmo, qui s'est aussi immolée par le feu, et de Lho Yonten Gyamtsho, qui a tenté de faire connaître au reste du monde les raisons qui l'ont poussée à poser ce geste et qui a été emprisonnée pendant environ sept ans. Nous avons également perdu sa trace.

Voici une photo de Tsering Kyi. Elle s'est immolée par le feu. Elle était une jeune étudiante. Sa famille a tenté de récupérer le corps, mais les Chinois ont essentiellement confisqué la dépouille et ont dit que si les membres de la famille souhaitaient la récupérer, ils devaient signer un accord selon lequel ils aimeraient aller contre la volonté de Sa Sainteté et que l'auto-immolation n'avait rien à voir avec la situation politique au Tibet. Les membres de la famille, surtout la mère, ont refusé.

• (1405)

Le vice-président (M. Wayne Marston): Voici venu le moment le plus difficile pour le président, car notre temps est écoulé.

M. David Sweet: Monsieur le président...

Le vice-président (M. Wayne Marston): Attendez une seconde, monsieur Sweet. Je vous reviens dans un instant.

M. David Sweet: M. Lhadar a quelque chose d'important à ajouter.

Merci.

Le vice-président (M. Wayne Marston): C'est exactement ce que j'allais demander.

M. David Sweet: Merci beaucoup.

Le vice-président (M. Wayne Marston): J'allais lui donner l'occasion de le faire.

Monsieur Lhadar, vous vouliez ajouter quelque chose, et vous n'avez pas eu le temps de le faire pendant la dernière série de questions. Si vous souhaitez le faire maintenant, allez-y.

M. Dhondup Lhadar (Interprétation): J'aimerais seulement répondre à la deuxième question, celle concernant les tactiques utilisées par le gouvernement chinois pour mettre fin à l'auto-immolation.

Comme je l'ai dit, on récompense les familles qui acceptent de déclarer qu'elles ont mené une enquête sur les activités des personnes qui se sont immolées par le feu. Récemment, en 2012, la Chine a énoncé sept points; selon l'un d'entre eux, si vous refusez de dire que vous avez lancé ces enquêtes, vous pourriez perdre votre emploi et votre accès à certains droits et libertés offerts par le gouvernement. On précisait aussi que les Tibétains ne pouvaient pas aider financièrement les personnes qui s'immolaient par le feu.

J'aimerais affirmer aux membres du comité qu'il est évident que les personnes qui s'immolent par le feu le font seulement pour défendre la cause du Tibet. Comme je l'ai mentionné, étant donné que ce moyen n'est pas toujours praticable — en ce moment, la Chine essaie de mettre fin à l'auto-immolation —, les gens vont se jeter dans la rivière ou boire du poison.

Comme vous pouvez le constater, ces gens ne peuvent même pas sacrifier leur propre vie pour leur pays. La situation est à ce point désespérée au Tibet.

• (1410)

Le vice-président (M. Wayne Marston): Merci. Notre temps est écoulé.

Merci, monsieur Lhadar et merci, monsieur Dhondup, d'avoir comparu devant le comité.

Nous sommes très préoccupés au sujet de la situation au Tibet. Soyez certains que les députés présents de tous les partis sont très inquiets et troublés par ce qu'ils ont entendu. Votre témoignage constitue une partie importante de notre étude sur cette situation. Si vous avez quelque chose à ajouter, n'hésitez pas à communiquer avec la greffière.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>